

Convention d'utilisation des billets de journées et forfaits

1. Le présent billet est émis en considération de votre engagement à respecter le code de conduite en montagne ainsi que tous les règlements, consignes et règles de conduite en vigueur à la station. En cas de défaut, le billet pourra être résilié ou confisqué sans avis ni remboursement.
2. Le présent billet peut être utilisé n'importe quand pendant la saison en cours, mais il est incessible et personnel, non remboursable et non transférable sur la prochaine saison.
3. Le détenteur du présent billet reconnaît et accepte les risques inhérents à la pratique des sports de glisse et il assume l'entière responsabilité pour tout dommage matériel ou corporel résultant des dits risques ou dangers.
4. Pour une expérience enrichissante et sécuritaire, vous devez respecter en tout temps le code de conduite en montagne et faire preuve de courtoisie envers les autres. Vous devez respecter toute autre règle ou signalisation affichés ou autrement indiqués par la station.
5. Soyez vigilants et respectez le code. C'est votre responsabilité!
6. Le détenteur du présent billet convient : (1) d'élire domicile au Québec, qui sera le forum de toute réclamation et (2) que les lois du Québec s'y appliqueront.

An English version is available upon request.